

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 037-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0088

Déposée le: 22.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Dunning Thierstein (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Morier-Genoud (Biel/Bienne, PS)
Cosignataires: 5

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Financement du bilinguisme au Centre hospitalier de Bienne

Dans le crédit-cadre 2014-2015 concernant les autres contributions au sens de la loi sur les soins hospitaliers, nous avons pu constater que le soutien au bilinguisme a été supprimé. Ceci aura des conséquences importantes pour le Centre hospitalier de Bienne, qui mène depuis quelques années des efforts en termes de bilinguisme et qui se voit retirer environ 1,5 million de francs d'aide cantonale. D'autant plus que, pour rappel, la loi sur les soins hospitaliers a été récemment mise en place pour garantir aux patient-e-s les soins dans la ou les langues officielles de l'arrondissement administratif. Ainsi, nous nous permettons de poser un certain nombre de questions au Conseil-exécutif sur ce sujet :

1. Qui prend en charge les frais engendrés par les soins prodigués à des patient-e-s dans les langues officielles de l'arrondissement de Bienne ?
2. Que signifie, pour le Conseil-exécutif, « octroyer des soins » de manière bilingue ? Dans cette définition, la traduction de documents (destinés aux patients mais aussi à l'interne) et la formation du personnel sont-elles incluses ?

3. Dans la répartition des charges financières, qui finance une formation bilingue du personnel soignant ?
4. Le Conseil-exécutif considère-t-il comme opportun de retirer son aide au bilinguisme, alors que le Centre Hospitalier de Bienne essaye d'obtenir le Label du bilinguisme et qu'il doit ainsi se donner les moyens financiers pour y parvenir ? Cela ne risque-t-il pas de mettre en péril l'aide de la Confédération? Celle-ci a accordé en 2013 un soutien de 50 000 francs pour la dynamisation des mesures en faveur du bilinguisme au CHB, via la Loi fédérale sur les langues.
5. Le Conseil-exécutif ne pense-t-il pas que la suppression de financements en faveur du bilinguisme lui donnerait une image négative face à la population francophone du canton ?